

Document d'Informations Clés

Objectif

Ce document vous fournit des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Ce n'est pas du matériel de marketing. Cette information est requise par la loi pour vous aider à comprendre la nature, les risques, les coûts, les profits et les pertes possibles de ce produit et pour vous aider à le comparer avec d'autres produits.

Produit

ARPHEO EPARGNE est, un contrat d'assurance-vie individuel à multi-supports offert par Monarch Assurance SE, 6, Floor 3, O'HEA Buildings, Sir William Reid Street, Gzira GZR 1038, Malte - Compagnie d'Assurance européenne enregistrée à Malte sous le numéro SE 14, autorisée par le MFSA sous le numéro MAS6.

Pour plus d'informations : E-mail support@monarchassurance.com. Site Web www.monarchassurance.com.

Ce document a été mis à jour le 25 juillet 2024

Avertissement : Vous êtes est sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit :

ARPHEO EPARGNE est un produit qui investit dans des supports financiers exprimés en unités de compte et dispose d'une garantie de prévoyance protection plus. Le contrat d'assurance prévoit le paiement d'un capital au terme de la souscription et comporte une Garantie non-optionnelle Garantie Protection Plus en cas de décès avant 75 ans.

Objectifs :

L'objectif est de se constituer un capital afin de préparer au mieux sa retraite en fonction du choix d'investissement, soit rembourser par anticipation un crédit pour réduire les coûts de restructuration, tout en bénéficiant d'une garantie de prévoyance sur 10 ou 15 ans en cas de décès Le contrat investit dans des supports financiers dont la valeur peut augmenter ou diminuer, éventuellement en dessous du niveau de la contribution initiale, ce qui peut causer une perte. Conformément à la législation sur les assurances le capital et le rendement ne sont pas garantis par Monarch Assurance (la compagnie d'assurance) et sont exclusivement à la charge du souscripteur (preneur d'assurance). Il est possible de perdre la totalité du montant investi sur les supports d'unités de compte.

La Compagnie d'assurance n'est pas responsable de la défaillance des investissements réalisés en conformité avec la demande du souscripteur du contrat en vue de la réalisation des objectifs d'investissement. C'est le souscripteur, preneur d'assurance, qui supporte le risque de crédit.

Bien que certains des produits proposés par la Société présentent une ou plusieurs options d'investissement classées comme favorisant les caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR, la Société choisit d'adopter une approche prudente et de considérer ses IBIP comme des produits financiers qui ne sont pas éligibles aux articles 8 ou 9 du SFDR. Cela étant dit, le KID (DIC) de l'IBIP comprend une liste des options d'investissement proposées et leur classification de produit SFDR, pour faciliter la référence des investisseurs lors de leur choix.

Pour plus de détails sur les informations relatives à la durabilité, voir « Informations relatives à la durabilité par Monarch Assurance SE ».

Les options d'investissement sous-jacentes au contrat d'assurance au 25 juillet 2024 :

A. Gestion Profilée :

L'épargne acquise est gérée automatiquement en fonction de l'horizon de la gestion profilée choisie, conformément aux Conditions Générales (annexe 2), soit Prudent, Equilibré ou Dynamique.

B. Gestion libre :

Libre choix de la répartition de l'épargne investie entre différents supports.

Pour des informations sur les options d'investissement proposées, nous vous invitons à consulter les Documents d'Informations Spécifiques relatifs aux options d'investissement

Les documents d'informations Clés pour l'investisseur (DICI) sont consultables sur les sites internet respectifs des sociétés gestionnaires.

Les pourcentages de rendement potentiel et de distribution excluent les coûts et les taxes applicables dans le cadre du contrat d'assurance-vie.

Votre courtier d'assurance agréé possède les informations spécifiques de tous les sous-jacents, contenant un document d'informations clés tel que préparé par le développeur du fonds sous-jacent. (le DIC ou DICI)

Investisseurs visés :

Ce contrat d'assurance-vie s'adresse généralement aux investisseurs qui souhaitent bénéficier d'une assurance en unités de compte liée à un ou plusieurs fonds de type OPCVM en vue d'obtenir un rendement à long terme dans le cadre de la planification de sa retraite. Le souscripteur est ainsi prêt à investir dans des placements présentant un potentiel de rendement supérieur en fonction d'un degré de risque plus élevé. Le groupe cible d'investisseurs du contrat ARPHEO EPARGNE peut varier en fonction des options de placement sous-jacentes.

Prestations et frais :

Ce contrat d'assurance-vie est par définition un contrat à durée indéterminée par lequel la Compagnie d'assurance s'engage vis-à-vis du souscripteur (preneur d'assurance), ses héritiers ou autre personne désignée par le souscripteur (le bénéficiaire) à verser une certaine somme à la fin du contrat, contre le paiement d'un nombre de primes d'assurance. Le contrat prendra fin par rachat total ou au plus tard par le décès de l'assuré. La prime initiale minimale est de 65 euros. Le minimum d'un versement libre complémentaire est de 750 euros. Les versements programmés sont minimum 65 euros et maximum 500 euros.

La souscription peut se faire à tout moment, elle s'effectue par un versement initial, ensuite par des versements programmés au compte de la Compagnie d'assurance. Le contrat prend effet à la dernière des deux dates suivantes: a) à la date de la réception du premier versement ou b) à la date de réception de tous les documents requis (dûment complétés, signés et datés). Au décès de la personne assurée, les bénéficiaires reçoivent la valeur totale des fonds alloués au contrat. Il existe également une garantie décès complémentaire obligatoire,

Garantie Protection Plus.

La Compagnie versera, au décès de l'assuré avant son 75ème anniversaire, un capital garanti à la souscription au(x) bénéficiaire (s) tel que prévu dans les Conditions Générales. Le coût de la Garantie Protection Plus varie selon l'âge de l'assuré et la période de souscription choisie et de primes versées. La couverture en cas de décès est égale à 12x le montant mensuel de la prime, multiplié par le facteur indiqué dans la table de calcul des Conditions Générales (p.12) selon la période choisie à la souscription étant 10 ou 15 ans. Notez que la Garantie Protection Plus sera totalement perdu en cas de non-paiement de ses premières primes et également en cas de rachat total. Nous vous avisons de contacter votre courtier avant de prendre une telle décision.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

1. Rothschild R-C Valor : ISIN FR0011253624 : SFDR Article 8	1	2	3	4	5	6	7
2. Sextant Grand Large : ISIN FR0010286013 : SFDR Article 8	1	2	3	4	5	6	7
3. Sextant Bond Picking : ISIN FR0013202132 : SFDR Article 8	1	2	3	4	5	6	7
4. Optimum Patrimoine : ISIN FR0007446125 : SFDR Article 8	1	2	3	4	5	6	7
5. Optimum Obligations : ISIN FR0007019211 : SFDR Article 8	1	2	3	4	5	6	7
6. Optimum Action Inter : ISIN FR0007019245 : SFDR Article 8	1	2	3	4	5	6	7
7. Carmignac Multi Expertise : ISIN FR0010149203 : SFDR Article 8	1	2	3	4	5	6	7

Indicateurs de risque résumés (ISR)

Les indicateurs de risque supposent que vous détenez le produit d'assurance en principe pour une période d'au moins 10 ans. Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction des options d'investissement sous-jacentes, qui ne sont pas protégées, la performance future du marché, vous permettant de perdre tout ou partie de votre investissement. Si vous décidez de vendre une option d'investissement à un stade précoce, vous pourriez récupérer moins.

- De 1 à 4= risque faible
- De 5 à 7= risque plus élevé

1. <https://am.eu.rothschildandco.com/en/our-funds#!/query:FR0011253624/>
2. <https://www.amiralgestion.com/en/sextant-grand-large>
3. <https://www.amiralgestion.com/en/sextant-bond-picking>
4. <https://am.eu.rothschildandco.com/en/our-funds/r-co-valor/>
5. <https://www.optimumqam.fr/en/funds/fixed-income>
6. <https://www.optimumqam.fr/en/funds/world-equity>
7. https://www.carmignac.com/en_US/our-funds/carmignac-multi-expertise-FR0010149203-a-eur-acc

La valeur de rachat peut avoir un effet important sur le montant que vous récupérez. L'évolution des prix (valeur liquidative) des fonds dépend de leurs actifs sous-jacents et / ou instruments de placement, dont la valeur est ensuite liée à la situation du marché et à la formation des prix qui en résulte. Votre courtier d'assurance agréé a les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente. Scénario de performance en cas de décès de l'assuré: le capital à verser aux bénéficiaires, cas de décès avant l'âge de 75 ans, est égal à la valeur effective de réalisation de toutes les unités auxquelles la réserve est liée, augmenté avec la Garantie de Protection Plus à la date de réception par la Compagnie du certificat de décès officiel de l'assuré et de tous documents requis.

Que se passe-t-il si Monarch Assurance SE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les valeurs de couverture (actifs) du contrat d'assurance-vie constituent un capital spécial distinct des capitaux propres de la Compagnie et sont réservées en priorité aux engagements envers les assurés et / ou les bénéficiaires. Les assurés bénéficient de la protection du Fonds de garantie anglais (Financial Services Compensation Scheme): la compensation peut s'élever à 100% de leur créance, non plafonné.

Que va me coûter cet investissement ?

Les frais en cours de vie du contrat et leur composition :

Les frais en cours de vie du contrat et leur composition :

- 1) Frais sur les versements :
 - a) primes programmés : 0%
 - b) libres et complémentaires : 4,85%
- 2) Frais de rachat: 4,85 % durant les 9 premières années
- 3) Frais de gestion administrative : 1,14 % par an sur la valeur du contrat. **Notez que ces frais seront réduits par l'octroi des rétrocessions des gestionnaires des supports financiers variant actuellement entre 0,58% et 1,49%. Ces rétrocessions ne sont pas pris en compte dans les scénarios ci-dessous ce qui signifie que les frais annuels réels seront inférieurs (2).**

Les montants indiqués dans les tableaux ci-dessous sont les frais cumulés de l'investissement, incluant les frais de rachats, pour trois périodes de détention différentes après la période de paiement de primes pour la couverture décès. Les montants sont basés sur l'hypothèse d'un investissement de 1.000 euros par an. Les chiffres sont une estimation et peuvent changer à l'avenir. Le courtier qui vous propose ou conseille sur ce produit peut vous charger d'autres frais. Dans ce cas, ce courtier fournira le détail de ces frais et vous démontrera l'effet que ces frais auront sur votre investissement au fil du temps.

Les tableaux ci-après présentent uniquement les coûts liés au contrat d'assurance.

Les coûts de l'investisseur varient également en fonction des options d'investissement sous-jacentes. Ces informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues dans les DIC1 des OPCVM

Table1 – Frais au fil du temps

(voir section en quoi consiste ce produit)

Scénario : 1.000 euros par an	Rachat après 1 an (1) (2)	Rachat après 5 ans (1) (2)	Rachat après 10 ans (1) (2)
Frais Totaux (max)	59	403	606
Impact du rendement par an (RIY)	5,93%	1,61%	0,61%

Le tableau démontre que l'impact des frais sur le rendement par an (RIY) diminue au fur et à mesure du temps.

Table 2 - Composition des frais. Le tableau ci-dessous démontre :

- L'impact que les différents types de frais ont chaque année sur le rendement potentiel de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée.
- La signification des différentes catégories de frais

Ce tableau montre l'impact sur le rendement par an

Frais ponctuels	Frais d'entrée	0%	
	Frais d'arbitrage de fonds	0,50%	Max.50 euros
	Frais sur versements libres complémentaires	4,85%	
Frais récurrents	Frais de rachat	4,85%	
	Frais de transaction de portefeuille	Pas d'application	
	Frais gestion administrative du contrat	1,14%	
Frais accessoires	Commissions liées aux résultats	Pas d'application	
	Commissions d'intéressement	Pas d'application	

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

L'horizon d'investissement recommandé est la retraite. Vous pouvez toujours demander le rachat total ou partiel de votre contrat via un formulaire de rachat lequel doit parvenir à la Compagnie d'assurance complétée et signé en bonne et due forme. Un rachat partiel est possible moyennant une pénalité de rachat de 4,85 % les 9 premières années et tant que la réserve du contrat après remboursement est d'au moins 300 euros et min. 65 euros dans chaque fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Après de votre courtier d'assurance ou directement à la Compagnie d'assurance à l'adresse mentionnée dans la section «Produit», ou encore au médiateur de la FFSA Fédération des Sociétés d'Assurance BP290 – 75412 Paris Cedex 09. Le preneur d'assurance peut également déposer une plainte auprès du médiateur maltais : Arbitrer for Financial Services 1st Floor St Calcedonius Square Floriana FRN 1530 Malta (+356) 21 249 245 (<https://www.financialarbiter.org.mt>)

Autres informations pertinentes

Il est conseillé au souscripteur de ne choisir que des fonds (options d'investissement) correspondant à son profil de risque et à sa tolérance au risque, en tenant compte de ses souhaits et besoins, de ses connaissances et expériences, de sa solidité financière et de ses objectifs d'investissement. À cet égard, votre courtier d'assurance agréé vérifiera la pertinence ou l'adéquation des fonds du contrat ARPHEO EPARGNE par rapport aux informations qu'il a obtenu de votre part en tant que souscripteur (preneur d'assurance) potentiel. Les attentes de rendement ou les performances passées ne sont pas une garantie pour l'avenir, mais sont fournies à titre indicatif seulement. Les développements factuels peuvent s'en écarter considérablement, positivement et négativement.

Pour les documents contractuels ARPHEO EPARGNE et les règlements de gestion des fonds d'investissement (options d'investissement), nous vous renvoyons à notre site Web www.monarchassurance.com. Ce document d'Information Clés générique a été élaboré conformément au règlement délégué (UE) 2017/653 du 08/03/2017 (e. a. aux articles 10 à 14). Les caractéristiques, le fonctionnement, la politique d'investissement, les facteurs de risque, les simulations historiques, la performance et la volatilité, le degré de risque et l'horizon d'investissement recommandé peuvent également être trouvés dans les Documents d'Informations Clés (DIC) et les documents d'Informations Clés Spécifiques Investisseur (DICI) ainsi que dans les brochures des produits.